



**Rachele Raus**

Université de Bologne, Italie  
rachele.raus@unibo.it

<https://orcid.org/0000-0001-5306-3054>



**Paola Salerni, *Aspects du lexique et du discours de l'administration française au fil des siècles. Le système des charges, des lois, du territoire*, Paris, L'Harmattan, 2021, 442 p.**

Dans ce livre, Paola Salerni présente une analyse très fine de l'administration française depuis la centralisation opérée par le Roi jusqu'à la décentralisation actuelle, tout en restituant le lexique, le discours et la sémiotique complexe qui l'ont caractérisée. L'ouvrage se compose de trois parties.

Dans la première, il est question des aspects langagiers de l'administration qui, au fil du temps, se sont révélés fondamentaux pour son organisation et sa mise en place. L'auteure part de l'analyse du discours juridique (les lois du Roi) en tant que fondateur de l'administration et donc en tant que « discours constituant », en reprenant l'expression inaugurée par Dominique Maingueneau et Frédéric Cossutta en 1995. Paola Salerni analyse ensuite les termes de l'administration (« structure », « appareil », « système », « machine », etc.) et le mot même « administration » pour montrer « l'importance décisive du pouvoir de l'État et du discours juridique fondateurs de l'état du territoire français » (p. 43). L'analyse du discours de documents fondamentaux pour l'organisation administrative, - tels que l'Ordonnance n° 45-2283 de 1945, qui fonde l'ENA, ou les dispositions relatives à l'emploi de la langue française dans la fonction publique de 2016, - permettent à l'auteure de croiser analyse lexicale, analyse du discours et analyse sémiotique de façon à restituer de manière pointue et complète un discours administratif en train de se faire.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'auteure aborde la sémiotique des lieux et de l'ordre. Par rapport aux premiers, l'auteure montre comment l'espace caractérisant la notion d'État a été élaboré de manière verticale et hiérarchique pour légitimer des formes de contrôle. Le système fiscal inauguré par le Roi a permis de centraliser le pouvoir, évoluant au fil des siècles (l'impôt, la fiscalité du sel, la

décime, la taille royale etc.) et produisant le passage d'un État domanial à un État fiscal. Une véritable bureaucratie fiscale s'est mise alors en place et s'est structurée autour de fonctions spécifiques comme, par exemple, l'intendant. Il faudra attendre la Révolution pour que le système fiscal subisse une crise de légitimité et soit accusé de disparité. La Révolution permet, en effet, d'entrer dans l'histoire contemporaine par la mise en place d'un nouveau système d'administration locale fondée sur le département. Comme le précise l'auteure, « on entend mettre le système fiscal aux mains des citoyens » (p. 137) et le rendre juste et égalitaire. La création des départements permet de légitimer une vision politique nouvelle, qui renvoie à la représentation proportionnelle des députés à l'Assemblée. À Paris, ce sont les arrondissements qui sont créés en 1795. L'analyse du discours de la Constitution du 5 Fructidor An III en 1795 revient sur ces évolutions pour suivre les changements discursifs et lexicaux caractérisant la période révolutionnaire. L'auteure souligne que, tout en changeant le système de la fiscalité royale, la Révolution ne renonce pas à la centralisation, - politique, administrative et linguistique -, qui sera achevée par le Consulat et l'Empire. L'analyse des discours des révolutionnaires sur l'état de la langue française et de son évolution pendant la Révolution, ainsi que les réformes de l'enseignement, déjà avec les révolutionnaires et puis avec Napoléon, sont des éléments qui montrent, selon l'auteure, comment la langue et l'éducation ont été utilisées comme « un puissant moyen de promotion sociale, de démocratisation de la société ainsi qu'un puissant instrument de gouvernement et de centralisation » (p. 183). Par rapport à la sémiotique de l'ordre, la mise en place d'un système administratif et d'une « grande armée » administrative par Napoléon ne sera bouleversée qu'en 1982 par les lois sur la décentralisation. Les dénominations de nouvelles fonctions, comme celle du préfet, permettent l'émergence d'un système administratif ordonné d'après une logique nouvelle, qui rappelle tout de même l'Ancien Régime. L'analyse discursive des lois napoléoniennes et des lois récentes inaugurant la décentralisation (par exemple, celle de 1982 sur les collectivités territoriales) et introduisant de nouvelles notions comme celle de « proximité » clôt la deuxième partie de l'ouvrage.

Dans la troisième et dernière partie du livre, l'auteure fait référence à la sémiotique des charges par l'analyse des discours qui ont permis à ces dernières de se légitimer au fil du temps. La métaphore de l'État comme d'un corps ou d'une machine permet d'élaborer un système d'appellation qui durera jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La modernisation inaugurée lors de la période des Lumières et le recours aux experts permet de passer d'un système d'officiers à des fonctions qui ne seront plus seulement publiques mais privées. Par l'analyse des discours de Sébastien Le Prestre de Vauban, de l'abbé Sieyès, de Ledru-Rollin et

d'autres personnalités historiques importantes, Paola Salerni montre la naissance de la « bureaucratie » et de l'« administration », ainsi que de fonctions célèbres comme celle de « Maire ». En proposant une analyse du discours qui parfois n'est pas sans rappeler l'« analyse du discours du côté de l'histoire » proposée par Jacques Guilhaumou, qui d'ailleurs est cité dans l'ouvrage, l'auteure étudie les discours qui mettent en place et légitiment l'administration française, tout en suivant également l'histoire tout court ainsi que celle des genres du discours administratif.

L'ouvrage très riche de Paola Salerni permet donc de suivre non seulement les moments forts et d'analyser les discours fondamentaux pour la mise en place de la centralisation administrative, mais également d'en suivre l'évolution jusqu'à la décentralisation récente. Ce livre nous montre comment les discours et le lexique utilisés ont permis à l'administration de voir le jour, de s'instituer et de se légitimer sous ses différentes formes, tout en mettant en place un discours aux caractéristiques précises (« clair », autoritaire...) légitimant des lieux, des acteurs et des relations de pouvoir.